

N° 78

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER 1969

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la séance de cette Chambre soit suspendue le mardi 28 janvier 1969.

M. Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dépose à la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport préliminaire de la mission ministérielle en Amérique latine du 27 octobre au 27 novembre 1968 et du communiqué publié le 24 janvier 1969 à ce sujet.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Greene,—Que le Bill C-150, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et apportant certaines modifications résultantes à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la Loi sur la Défense nationale, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Greene,—Que le Bill C-150, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les